

2009/10 ClicAInfo

Visibilité
Présenter
Informier
Promouvoir
Rentabiliser
Fidéliser

CLIC 
AINFO

CARTHIEUX Fatima :
04 26 37 81 16
societe@clicaid.com

Site web :
www.clicaid.com

ANNUAIRE PROFESSIONNEL



CONTRAT DE REFERENCEMENT

Entre :

Mme F. CARTHIEUX

Agissante au nom, pour le compte de « CLICAINFO » et en sa qualité de salariée entrepreneur de la CAE « LECOSERVICES » à capital variable domiciliée chez REGUL'ACTION Bât. C - 231 Avenue de Parme 01000 BOURG EN BRESSE immatriculée au R.C.S. BOURG EN BRESSE 501 630 818 - N° de gestion 2007 B 1253 .

ci-après désigné « LE REFERENCEUR »

D'UNE PART,

M(me).....

Agissant(e) au nom, pour le compte et en sa qualité de..... de la

.....

(statut juridique), (si société au capital) de X € dont le siège social est à

..... immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés ou Registre des Métiers sous le numéro

.....

ci-après désigné « LE CLIENT »

D'AUTRE PART,

Il a, préalablement aux conventions objets des présentes, été exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

« CLICAINFO » est propriétaire du site internet www.clicainfo.com sur lequel elle met à disposition du grand public et prioritairement pour le public du département de l'Ain et le Maconnais :

un annuaire de référencement des sociétés, artisans, commerçants, associations et autres... proposant des prestations, des services dans le domaine des activités dites bien-être, transports (à définir)...

un espace de communication et d'échanges dans ce domaine.

Dans ce cadre, « CLICAINFO » offre aux personnes intéressées la possibilité de se faire référencer dans son annuaire.

« Le Client » s'étant déclaré intéresser par un répertoire professionnel sur le site de www.clicainfo.com, les parties sont convenues d'un accord dans les termes suivants :

ARTICLE 1 - OBJET

« Le Références » s'engage par les présentes à répertorier « le Client », qui accepte, dans l'annuaire de son site internet www.clicainfo.com.

Le répertoire professionnel du « Client » mentionnera les données suivantes :

sa dénomination,
son enseigne ou logo (éventuellement),
son adresse postale,
son adresse mail,
son numéro de téléphone
son numéro de télécopie,
le nom du responsable à contacter,
la présentation de sa société en quelques lignes,
la nature des activités proposées,
une à trois photos,
la possibilité de changer 3 fois dans l'année 1 ou plusieurs
de ces informations en une seule fois.

ARTICLE 2 - LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTE »

En sa qualité d'utilisateur de données personnelles et de responsable du traitement informatique d'un fichier, « Le Références » a effectué une déclaration auprès de la CNIL sous le numéro

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, « le Client » dispose des droits d'opposition (article 26 de la loi), d'accès (articles 34 à 38 de la loi) et de rectification (article 36 de la loi) des données le concernant. Ainsi, il pourra exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Les informations concernant « le Client » sont destinées au « Références ».

Le « Client » accepte que le « Références » les transmette à des tiers (partenaires commerciaux, etc...).

Le « Client » dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne (article 34 de la loi « Informatique et Libertés ». Pour l'exercer, il s'adressera au « Références ».

ARTICLE 3 - DUREE

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du pour se terminer le

Il est renouvelable par tacite reconduction, par périodes successives d'une durée de douze mois, sans limitation du nombre de renouvellements, sauf dénonciation du terme par l'une ou l'autre des parties notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception, moyennant le respect d'un préavis de 30 jours.

ARTICLE 4 - REDEVANCE

Le présent contrat est consenti et accepté moyennant une redevance de **250 € H.T.** (**soit 299 €T.T.C.**) en lettre et en chiffre payée ce jour par le « Client » au « Références » qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance.

A l'arrivée du terme initial et en l'absence de toute dénonciation par le « Client » dans les conditions énoncées à l'article 3 du présent contrat, le « Références » adressera au « Client » la facture correspondante à la nouvelle période de reconduction du contrat de douze mois. Cette facture devra être réglée dans un délai maximum de 30 jours.

Cette redevance est calculée en conformité des tarifs du « Références » actuellement en vigueur, lesquels ont été transmis au « Client » qui le reconnaît.

Le « Références » se réserve le droit, à tout moment, de modifier son tarif en vigueur. Le nouveau tarif s'appliquera qu'à compter du jour du renouvellement du contrat comme indiqué à l'article 3 du présent contrat.

ARTICLE 5 - MODALITES DU PAIEMENT

Le taux de 19.60% (T.VA.) est applicable sur l'ensemble de la prestation fournie.

Le règlement de la prestation sera effectué au comptant et sans escompte, par chèque libellé impérativement à l'ordre de **REGUL'ACTION** ou par virement sur le compte de **REGUL'ACTION** ouvert dans les livres du CACE (Agence de SAINT DENIS LES BOURG) code banque : 17806 - code guichet 00421 - numéro de compte 62223299720 - Clé 32
- TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 3150163081800018

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU CLIENT - RESPONSABILITES

Le « Client » est responsable des informations véhiculées par son référencement et des conséquences que lesdites informations peuvent engendrées.

Il s'oblige à fournir toute information nécessaire au « Référencéur » afin de permettre à ce dernier une mise à jour exacte et permanente de son fichier.

Le « Client » s'oblige sur son site au respect de toute réglementation en vigueur et de la déontologie d'Internet.

Notamment :

- Il s'interdit toute activité illicite ou pornographique ;
- Il s'oblige à se conformer aux exigences de décence et de respect de la dignité de la personne humaine ;
- Il veille à préserver l'intégrité physique ou morale du jeune public ;
- Il s'interdit toute incitation à des prises de risques anormaux ou à la violence ;
- Il s'engage au respect d'une publicité loyale, véridique et honnête ;
- Il garantit le respect de la vie privée des internautes et de l'utilisation des données ;
- Il veille à respecter le confort de navigation des internautes.

Le « Référencéur » se réserve la faculté de refuser ou d'interrompre le référencement du « Client » si celui-ci enfreignait les règles déontologiques ci-dessus, la réglementation en cours ou ses intérêts matériels ou moraux.

En ce cas, le « Références » ne pourrait être tenu d'une quelconque responsabilité envers le « Client », les sommes déjà versées par ce dernier lui restant acquises à titre de clause pénale.

Tout retard ou incident dans la diffusion du référencement, imputable au « Client », décharge entièrement le « Références » de sa responsabilité et ne constitue en rien un motif de résiliation du présent contrat.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU REFERENCEUR - RESPONSABILITES

Le « Références » s'engage à déployer les moyens nécessaires afin d'assurer la permanence, la continuité et la qualité des services d'annuaire en ligne proposés sur le site www.clicainfo.com et est tenue à ce titre d'une obligation de moyen.

Le service pourra être interrompu pour permettre d'effectuer les travaux d'entretien et de maintenance du système informatique (matériel et logiciels) que le serveur doit obligatoirement effectuer pour conserver la qualité de la prestation de service.

Ces travaux seront exécutés aux heures où les consultations sont les moins utilisées par le public. La durée de ces travaux ne devra pas dépasser un total de 24 heures par mois. Au delà, le « Références » s'engage à prolonger d'autant la durée du présent contrat ou, s'il le préfère, à rembourser le « Client » au prorata du temps de non diffusion.

En outre le « Références » pourra procéder, en les planifiant et après en avoir informé le « Client », à des arrêts de la diffusion liés à des raisons techniques exceptionnelles telle que : changement d'ordinateur, extension du système, modification profonde du service offert, etc...

La durée de diffusion du référencement sera prolongée d'autant.

ARTICLE 8 - LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation, sur l'exécution et la réalisation de l'une quelconque des dispositions du présent contrat et à défaut de parvenir à une conciliation amiable, le tribunal de Bourg en Bresse sera seul compétent.

ARTICLE 9 - ELECTION DE DOMICILE

Abonnement annuel

Abonnement **250 €H.T.** **299€T.T.C**

Pour l'exécution des présentes, chaque partie élit domicile en son siège social.

Fait en deux exemplaires,

A BOURG EN BRESSE

Le

LE REFERENCEUR

(signature accompagnée du cachet de l'entreprise)

LE CLIENT

Merci de nous retourner cet accord de parution
accompagné de votre règlement*
par courrier à

ClicAInfo
Mme CARTHIEUX F.
9 rue du Docteur ROUX
01000 - Bourg-en-Bresse

* par chèque libellé impérativement à l'ordre de **REGUL'ACTION** ou par virement sur le compte de **REGUL'ACTION** ouvert dans les livres du CACE (Agence de SAINT DENIS LES BOURG) code banque : 17806 - code guichet 00421 - numéro de compte 62223299720 - Clé 32 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 3150163081800018